

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 120 (1994)

Heft: 12

Artikel: Prix de l'ASPA: questions à la présidente du jury, Mme Arlette Ortis

Autor: Lezzi, Sigfrido / Ortis, Arlette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix de l'ASPA

Questions à la présidente du jury, M^{me} Arlette Ortis

Photomontage tiré de la plaquette du Prix de l'ASPA 1994

Jury du Prix de l'ASPA:
Arlette Ortis, présidente, architecte SIA, urbaniste FUS, Genève

Anne-Marie Betticher, adjointe scientifique à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, Berne

Martin Descloux, chef des études d'impact, Office pour la protection de l'environnement, Fribourg

Bertil Galland, journaliste, Le Nouveau Quotidien, Lausanne

Michel Jaques, géographe-urbaniste FUS, Département des travaux publics et de l'énergie, Genève
Riccardo Mariani, président de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève

Francesco Parrino, secrétaire-juriste de l'ASPA, Berne

Raymond Schaffert, directeur de l'aménagement, Département des travaux publics et de l'énergie, Genève

Secrétariat du jury et assistance technique: Sigfrido Lezzi, architecte SIA, Genève

Le Conservatoire

Sigfrido Lezzi pour IAS: Madame Ortis, vous êtes membre du comité de l'ASPA; pourriez-vous nous dire pourquoi votre association a décidé de créer un prix de l'ASPA-Suisse occidentale?

Arlette Ortis: Nous avons souhaité créer les conditions favorables à un débat d'idées. L'attribution d'un prix devrait être, selon nous, l'occasion d'illustrer de manière dynamique et concrète le rôle de l'ASPA, qui est entre autres «d'encourager l'utilisation judicieuse du sol et d'œuvrer pour le développement harmonieux du milieu bâti».

IAS: Quel enseignement tirez-vous de votre démarche? Et, en tant que présidente du jury, pouvez-vous nous dire s'il existe des similitudes entre les diverses interventions qui ont été soumises à votre jugement? En d'autres termes, avez-vous le sentiment de pouvoir identifier des préoccupations ou des manières de résoudre les problèmes d'aménagement du territoire qui seraient spécifiquement contemporaines?

A.O.: Les objets qui ont été soumis à notre examen ont été proposés par les membres du Comité de l'ASPA. Leur seul dénominateur commun est qu'ils devaient répondre au thème que nous voulions distinguer en souhaitant récompenser «des ouvrages d'une certaine envergure ayant des effets structurants sur l'organisation du territoire en Suisse occidentale». A ce titre, il est assez vite apparu au cours des délibérations du jury, que les ouvrages dont les effets structurants restent positifs à long terme sont des ouvrages d'une qualité certaine.

IAS: Le jury du prix de l'ASPA s'est penché sur l'analyse d'objets qui, pour la plupart, représentent

des interventions dont le temps de mise en œuvre et d'assimilation est très long. Dans ce contexte, on assiste parfois à une mauvaise interprétation, sanctionnée par un démenti dans des faits. Ne pensez-vous pas que cette ambiguïté, ou plutôt cet aménagement des intentions, soit de nature à fausser le jugement de votre jury?

A.O.: Une idée forte résiste mieux aux atteintes du temps, aux nécessaires adaptations au quotidien. D'où l'importance pour les décideurs de situer leurs choix dans une perspective historique, de viser l'essentiel afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'une certaine envergure, que le temps patinera inévitablement, mais sans les mutiler.

IAS: Pour cette première édition, vous avez attribué le prix de l'ASPA à la ville de



La Chaux-de-Fonds. Quels sont les critères qui ont déterminé le choix du jury?

A.O.: Nous avons analysé les opérations d'urbanisme liées à la place Sans-Nom et à la construction d'*Espacité*. Nous avons apprécié leur qualité intrinsèque et tenté d'évaluer la nature des effets structurants qu'elles pourront déployer sur le territoire. La rupture très nette avec l'axe longitudinal de l'avenue Leopold-Robert devrait créer une ouverture dans la traversée de la ville. C'est probablement une nouvelle étape dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds.

IAS: *Le prix de l'ASPAN récompense une petite ville. Comment expliquez-vous cette situation. Doit-on comprendre que la qualité d'un aménagement est plus facile à obtenir dans ce type de structures urbaines?*

A.O.: Le choix du jury s'est porté sur une petite ville en raison de la liste des objets soumis à son analyse. Je rappelle que nous n'avons pas eu le souci d'être exhaustifs. Dans deux ans, un autre prix sera attribué et l'on peut imaginer qu'il le sera dans un contexte tout à fait différent. Je ne pense pas que la taille du site, de la ville ou du village ait un effet quelconque sur la qualité d'un aménagement. J'ai autant d'admiration, en valeur absolue, pour les qualités spatiales du Rond-Point des

Champs-Elysées que pour l'aménagement du belvédère du Schanzli sur le tronçon genevois de la Voie Suisse.

Il n'est probablement pas plus facile de créer des œuvres majeures dans une petite ville que dans une métropole. L'identification de la population avec le territoire est vraisemblablement même plus forte dans une petite communauté.

IAS: *Le prix attribué à la ville de La Chaux-de-Fonds récompense une démarche urbanistique qui n'est pas aisée à percevoir. Il n'y a aucune référence à une composition ou à un dessin savamment élaboré. En désignant votre lauréat, ne risquez-vous pas de vous trouver confrontés à l'incompréhension du public?*

A.O.: Bien que l'immeuble-tour d'*Espacité* se situe au centre d'une constellation de bâtiments de caractère culturel, l'absence de grande perspective d'urbanisme à l'origine des travaux entrepris est une faiblesse que le jury a dénoncée. Mais si le prix remplit son office, la réflexion et le débat d'idées qu'il va susciter devraient contribuer à la formulation plus claire et plus volontaire d'un urbanisme cohérent. Les dessins et les plans ne montrent pas tout, tant s'en faut. Les nouvelles fonctions données à ce lieu en feront un pôle civique: certains

services de l'administration, un espace d'exposition, l'office du tourisme ou, encore, un café devraient conférer à *Espacité* la popularité que la place Sans-Nom s'était acquise spontanément chez les habitants.

IAS: *Pour l'habitant de la ville de La Chaux-de-Fonds, *Espacité* c'est avant tout un bâtiment-tour. Une telle construction n'a rien de bucolique en cela qu'elle va à l'encontre de la fascination qu'éprouvent un grand nombre de personnes pour les petites constructions ou encore les aménagements paysagers. Ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus sage pour vous d'attribuer votre prix à l'aménagement d'une zone verte en bordure d'un lac, par exemple?*

A.O.: L'aménagement d'une zone verte en bordure de lac est une valeur sûre, incontestable et incontestée. Sans rien enlever au mérite de ses concepteurs, il n'a pas besoin du soutien d'un prix pour satisfaire à la fois l'œil du visiteur de passage et les besoins de la population d'une région. *Espacité*, comme vous le soulignez, interpelle, quoique peut-être. C'est pourquoi il est nécessaire d'en parler.

IAS: *Que pensez-vous de la tour d'*Espacité*?*

A.O.: Je me réjouis d'aller prendre mon café au sommet et de contempler la Chaux-de-Fonds.

